

Une réforme à l'épreuve du réel

De la fin de l'exercice solitaire de la médecine en soins primaires, à l'organisation territoriale de l'offre de santé, passage obligé par la Maison de Santé Pluriprofessionnelle !

Paris, le 18 septembre 2018

La feuille de route pour réformer le système de santé vient d'être annoncée par le Président Macron. Elle entérine les transformations en cours autour de l'exercice pluriprofessionnel, portées par les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) et les Centres de Santé (CDS). Elle propose des solutions pour mieux organiser l'offre de soins, le temps du soin (médecins salariés, infirmiers de pratiques avancées, assistants médicaux) et le temps de l'offre de santé sur tout le territoire par les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Pour nous, acteurs de l'exercice collectif, engagés dans les soins de proximité, la reconnaissance au plus haut niveau de l'État de l'exercice collectif décloisonné et coordonné est un satisfecit. Mais nous savons aussi « qu'il y a loin de la coupe aux lèvres ».

Nous avons appris que pour gagner du temps médical mais aussi pour gagner en qualité, il vaut mieux coordonner le parcours de soins de la personne malade. Cette coordination ne se réduit pas à déléguer une tâche à un(e) assistant(e), elle nécessite d'apprendre à mobiliser les compétences de toutes les professions situées sur l'itinéraire du patient. Les assistants médicaux n'auront un rôle utile que s'ils viennent apporter à l'équipe pluriprofessionnelle une fonction manquante. C'est l'équipe qui décide. Il faut donc une équipe et une liberté d'adaptation.

Nous avons appris à construire l'innovation : les nouveaux modes de rémunération par forfait d'équipe, les nouveaux métiers de la coordination, les nouvelles pratiques professionnelles (pratiques avancées).

Nous avons appris que l'organisation territoriale ne se décrète pas. Elle se construit. Couvrir l'ensemble du territoire de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé marque une volonté politique, démarche nécessaire mais insuffisante. Deux blocages existent aujourd'hui :

1. Qui fait communauté ? Les professionnels libéraux ou tous les acteurs du soin et de la santé qui travaillent sur le territoire ?
2. Le S de CPTS est-il réduit au Soins ou a-t-il l'ambition de produire de la Santé? Si la communauté est celle des médecins libéraux et le S celui du Soins, alors le projet CPTS se

limitera à la tentative d'améliorer le parcours de soin de la personne malade entre la ville et l'hôpital et diminuera le recours aux urgences hospitalières. Personne ne contestera ce besoin, mais c'est terriblement insuffisant. Si le S est celui de la Santé, alors la CPTS concerne tous les acteurs du territoire de la médecine, du médico-social, des élus et de la population. Les MSP savent produire de la Santé sur le territoire et souhaitent développer leurs actions dans un cadre partenarial. Ce sont des acteurs reconnus dans les domaines de la prévention, de l'éducation et de la promotion de la santé.

Nous voulons donc que le déploiement des CPTS soit une véritable chance d'améliorer la santé de la population et pas seulement une amélioration du parcours de soin, toute nécessaire qu'elle soit.

C'est aussi par la réforme des études de santé que doit être impulsé ce changement de paradigme, en intégrant la dimension pluriprofessionnelle et le travail en équipe dès la formation initiale.

La réforme du système de santé proposée aujourd'hui est ambitieuse. Pour qu'elle devienne utile à la population, il faut faire confiance aux professionnels et aux équipes de soins primaires qui ont montré leur capacité depuis 10 ans à transformer le système de soins en un authentique système de santé innovant.

La FFMPs continue à s'engager dans cette profonde réforme. Ses prochaines journées nationales à Dijon, les 29 et 30 Mars 2018 démontreront comment la pluriprofessionnalité d'aujourd'hui construit le système de demain.

--

Contacts :

Camille Joseph, Chargée de communication FFMPs • secretariat_ffmps@ffmps.fr •
Tel: [0607970299](tel:0607970299)

Dr. Pascal Gendry, Président pascal.gendry@ffmps.fr Tél 06 16 28 94 74

Dr. Didier Ménard, Secrétaire Général • Tel: [0607165778](tel:0607165778) • dr.didiermenard@wanadoo.fr
• www.ffmps.fr •